Réponses de la Ville aux 40 mesures élaborées par la Convention citoyenne
ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022
Analyse technique des services : état des lieux et propositions

Dans sa délibération du 25 juin 2021, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand a acté la création d'une Convention citoyenne pour amener les habitant.e.s à formuler des propositions d'orientations et des mesures concrètes pour conduire la transition du territoire, améliorer la vie des clermontoises et clermontois dans le contexte actuel et pour préparer l'avenir.

Dans cette délibération, il était attendu que des propositions soient formalisées à l'issue d'un processus de formation des participant.e.s sur l'action publique locale (la répartition des compétences, les modalités et les enjeux) ; cette « formation » devant être assurée par l'intervention d'experts sur les différents sujets identifiés ainsi que par la présentation par les services des démarches en cours au niveau de la Ville comme de la Métropole.

Aussi, il était prévu que les membres de la Convention organisent leurs réflexions :

> En s'auto-saisissant de sujets à leur convenance ;

> À partir de sujets définis par la Municipalité au regard des différents objectifs, projets en cours ou à venir dans les différents domaines d'intervention de la Ville. La délibération du 25 juin 2021 fixait le périmètre de ces sujets en matière de transition écologique, le renforcement et le développement des solidarités, ainsi que des nouvelles pratiques démocratiques.

Forts de ce mandat donné à la Convention citoyenne, les 70 membres tirés au sort ont travaillé durant six sessions, entre novembre 2021 et avril 2022. Une consultation numérique a également été organisée en février 2022 pour permettre aux habitants et forces vives du territoire de participer à la démarche en proposant des idées d'action à conduire. Enfin, une votation citoyenne a été organisée du 1er au 19 juin 2022, permettant de prioriser les sujets proposés par la Convention.

Les 40 propositions formulées par la Convention citoyenne ont été présentées au Conseil Municipal du 29 juin 2022, qui a pris acte du travail réalisé par les citoyens et citoyennes. Conformément à l'engagement pris par la Municipalité, des études ont été conduites pour chacune des propositions de la Convention afin de pouvoir apporter une réponse de la Collectivité. Les résultats de ces études montrent que les préoccupations exprimées par les Clermontois lors de la Convention citoyenne rejoignent les priorités portées par la Municipalité. **Les 40 actions proposées par la convention, et la réponse apportée dans la présente Délibération mettent en lumière l'action engagée par les services, permet une lecture cohérente des différents projets qui sont à l'œuvre aujourd'hui pour transformer la ville et enfin, ces propositions invitent la ville à renforcer son action. La dynamique mise en œuvre avec la Convention citoyenne est très positive pour la ville, car elle permet de consolider et de poursuivre à l'avenir, dans des formes qui restent à définir, le dialogue entre élus, techniciens, acteurs de la société civile, experts, et habitants. La qualité de ce dialogue est une garantie pour réussir les transitions de la ville, à la fois sur le plan social et sur le plan écologique.**

L'ensemble des actions envisagées est en cohérence avec la démarche « Ville Apprenante-UNESCO » adoptée, pour la première fois en France, par la Ville de Clermont-Ferrand en 2017. Elle participent à la capacitation des citoyen.ne.s de notre collectivité à toutes les transitions : climatique, sociale, économique et numérique. Dans leur mise en œuvre, elles visent aussi à encourager tous les apprentissages et à promouvoir un nouveau contrat social fondé sur l'éducation et la prospérité culturelle. L'ensemble des actions retenues est en conformité avec les engagements pris par la Ville de Clermont-Ferrand au sein du « Réseau Mondial UNESCO des Villes Apprenantes » qui, à l'échelle de chacune des 294 villes qu'il rassemble à ce jour, a pour objectif de co-élaborer avec les citoyens des stratégies visant à édifier, dans une grande variété de contextes, des « sociétés apprenantes » par l'apprentissage tout au long de la vie de tous et de toutes.

TRANSITION ECOLOGIQUE

La Municipalité enregistre le fait que les propositions réalisées au titre de la transition écologique ont reçu le plus de votes lors de la votation citoyenne. Cela montre l'attente forte de la population pour conduire les transitions qui s'imposent pour une ville plus soutenable et sobre.
Ces préoccupations rejoignent les priorités du mandat portées par la Municipalité. En conséquence, nombre de propositions faites par la Convention rejoignent des projets en cours ou prévus. Néanmoins, certaines propositions de la Convention induisent une modification de calendrier ou d'approche de certains projets.

Les propositions de la Convention qui approfondissent les actions en cours ou prévues

Proposition des conventionnés N° 14 : « Végétalisation des espaces publics du centre ville »

C'est un sujet qui relève majoritairement des **compétences de Clermont Auvergne Métropole.** Pour rappel, la Ville s'est engagée à relayer auprès de la Métropole (et autre Collectivité le cas échéant) les propositions formulées par la Convention citoyenne.
La Ville a déjà engagé plusieurs actions, dans le champ de ses compétences :

1/Un espace vert à 10 minutes : la Ville s'est engagée en 2020 à réaliser un espace vert de qualité à moins de 10 minutes à pied de chaque habitant. Une cartographie réalisée par les services montre que cet objectif est presque atteint ; la volonté municipale consiste à aller plus loin en aménageant des squares et espaces verts de qualité à moins de 5 minutes du domicile de chaque habitant :

- Engagé : l'aménagement et la cession du jardin de lecture (Hôtel Dieu, grande bibliothèque)
- Engagé : l'aménagement et la cession d'un espace vert allées de Blatin (ancien hôpital Sainte Marie)
- A l'étude : la végétalisation de la place des Salins (si la gare routière est déplacée), parcs dans les quartiers de Fontgième, Saint Jean, Saint Jacques (à la place de la muraille), secteur « Petites sœurs des pauvres ».

2/ Végétalisation de places et autres espaces significatifs

Engagé :

- Végétalisation de la place de Jaude au 1er trimestre 2023
- Végétalisation de la place Delille (co-construction : 2022- 2023 / livraison : 2025-2026)
- Végétalisation du quartier de Regensburg (concertation en 2022, études en 23, travaux en 24)
- Végétalisation de la façade Est de la Halle St Pierre en mars 2023, projet initié par le BuPa 2.

A l'étude :

- Végétalisation du mail d'Allagnat (place à l'arrière du centre Jaude autour de la médiathèque)
- Place de l'étoile
- Place du Mazet : pour mémoire, mise en place d'une végétalisation avec les habitants dans le cadre du permis de végétaliser
- Place Francis Fonge
- Place Gilbert Gaillard
- Abbé Daupeyrous (devant l'Église)
- Square Saint Alyre (rue Sidoine Apollinaire) : pour information, des élèves du lycée Sidoine Apollinaire ont émis une proposition d'intervention sur le square dans le cadre du Budget participatif 3, actuellement en cours d'étude).
- 2ème tranche de la place des Carmes

3/ Végétalisation des délaissés de voirie :
Un diagnostic a été réalisé par les services afin de repérer les espaces minéralisés sur la voirie qui peuvent être végétalisés. Il est envisagé sur la base du diagnostic la végétalisation de 10 sites par an sur l'ensemble de la Commune.

4/ Sur l'ensemble de la ville

A l'échelle du territoire clermontois, plusieurs projets vont également contribuer à végétaliser la ville :

- 3eme édition du Budget participatif : valorisation des projets de Nature en ville. 3 projets devraient être retenus par secteur dont 1 concernant la renaturation de la ville, en lien avec les diagnostics des délaissés de voirie.
- Végétalisation des cours d'école : la Ville a prévu de rénover un nombre significatif de cours d'écoles d'ici à 2026 afin de les transformer en îlots de fraîcheur urbain et de les rendre plus inclusives. 3 cours d'école ont déjà été rénovées : celle de l'école Nestor Perret, de l'école Charles Perrault et de Jean Moulin (fin des travaux en décembre 2022).
- Inspire : 1500 arbres vont être plantés sur la métropole dans le cadre de ce projet. Les axes de mobilités douces seront aménagés de manière à laisser place à la verdure. En premier lieu, le quartier Balainvillier-Vercingétorix sera rénové afin de laisser la place aux mobilités douces et à la nature (de nouveaux arbres seront plantés et des jardins seront aménagés).

Proposition des conventionnés N° 17 : « Création d'un espace de maraîchage bio dans Clermont-Ferrand »

Clermont Auvergne Métropole, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et la Société Ceinture Verte (SAS) ont lancé en avril 2022 le projet de ceinture verte Clermont Auvergne. L'objectif est de contribuer au développement d'une agriculture maraîchère péri urbaine, faciliter l'accès au foncier, installer des exploitants agricoles et relocaliser la consommation.
En parallèle de ce projet, un espace agricole / une ferme urbaine va être installée aux Vergnes dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier, projet soutenu dans le cadre de l'appel à projet « Quartiers fertiles » .
La collectivité soutient également la ferme urbaine de Montaudoux et restera attentive à l'émergence de projets privés ou soutenus par le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle pourra apporter un soutien à des initiatives locales visant à valoriser les producteurs locaux, à l'instar des Marchés Pop mis en place par le Secours populaire pour lesquels la Ville a apporté un soutien financier, humain et logistique.

Proposition des conventionnés N° 21 : « Sécuriser les pistes cyclables »

1 : prioriser les mobilités douces en ville : cette action est déjà en cours de façon générale dans le cadre d'Inspire.
Concernant les travaux qui sont engagés sur la voirie, la Ville est vigilante à ce sujet et va mettre en place un guide du parfait constructeur fin 2023 afin d'inciter les entreprises à préserver l'espace public lors des phases de travaux, en particulier pour le maintien des voies cyclables et piétonnes.

2 : sécuriser les aménagements cyclables :
Concernant le respect de la réglementation, la Ville intervient dans le cadre de ses attributions. Pour illustrer, la Police Municipale effectue de plus en plus de verbalisations de véhicules en stationnement sur les pistes cyclables : entre 2020 et 2022, la Police municipale a multiplié par 3 le nombre de ses verbalisations en la matière.

La Métropole a lancé une campagne de communication sur la cohabitation des usages des voies publiques. De plus, la Métropole mène une réflexion sur l'identité visuelle des pistes cyclables afin qu'elles soient mieux identifiées : une étude va être lancée sur un an et une phase d'expérimentation va être effectuée au printemps 2023.

3 : repenser de vrais parcours sûrs :
La sécurisation des pistes cyclables est traitée en fonction des remontées des riverains et des usagers. Ce sujet pourra être traité également avec les conseils de quartiers afin de prioriser les zones les plus dangereuses à aménager.
L'entretien régulier des pistes cyclables est déjà réalisé : 4 millions d'euros sont prévus jusqu'en 2026 pour assurer le fonctionnement (dont l'entretien) des pistes cyclables.
Concernant l'éclairage des pistes cyclables la nuit, la possibilité de les éclairer est en cours d'étude (avec des marquage photo luminescents, pour ne pas entrer en contradiction avec la politique de trame noire et le plan de sobriété).

4 : organisation de pédibus
Un sondage va être mis en place au niveau de chaque école clermontoise.
Des échanges avec les parents d'élèves vont être mis en place également par le SMTC pour étudier la mise en place de vélobus.
L'expérimentation de rues scolaires autour des écoles Aristide Briand et Edouard Herriot est aussi en cours et facilitera cette action.

5 : Développer la sécurisation des stationnements vélos
Un travail est en cours avec le SMTC pour mettre en place plus de consignes et de box vélos, qui se traduira par la mis en place d'un marché public.

Proposition des conventionnés N° 25 : « Rendre la ville plus piétonne »

Les politiques en place qui vont dans ce sens :

- « Clermont partagé, Clermont apaisé » : le centre historique a été piétonnisé en juin 2021. Des circulations piétonnes ont été aménagées sur toute la ville.
- La mise en place de la « Ville à 30 km/h » afin de réduire la vitesse automobile.
- Pour plus de tranquillité dans ces rues, des zones d'attente ont été mises en place en centre-ville pour éviter que les scooters gênent les piétons.
- La journée sans voiture organisée chaque année vise à sensibiliser les habitants à l'utilisation des mobilités douces.

Les projets à venir qui répondent à la proposition de la Convention :

- Afin d'améliorer la marchabilité dans la ville et l'adhésion des riverains, des expérimentations de piétonisation vont être conduites en 2023 au fur et à mesure des nouveaux travaux qui seront réalisés sur le territoire.
- Développement d'une ZTL (zone à trafic limité) : une stratégie est en construction qui sera finalisée au printemps 2023.
- Etablissement de rues scolaires : une expérimentation vient d'être lancée autour des écoles Aristide Briand et Edouard Herriot (concertation et test en cours), qui pourrait être déployée sur d'autres écoles.
- Dans le cadre du projet Inspire, plusieurs zones piétonnes vont aussi être mises en place, notamment dans le secteur Balainvilliers : les travaux démarreront en 2023-2024 pour une livraison en 2025.

Proposition des conventionnés N° 28 : « Budget carbone de la collectivité »
La Ville va intégrer son budget carbone à son budget financier dès 2023. Des actions de communication auprès du grand public seront mises en œuvre. Un suivi de cette politique par les habitants sera organisée à travers le comité de suivi des politiques publiques.

Les propositions de la Convention qui enrichissent les actions en cours ou prévues

Proposition des conventionnés N° 20 : « Accélérer la mise en œuvre du réseau cyclable et le sanctuariser »

A l'heure actuelle, la métropole et le SMTC travaillent en concertation avec les associations de cyclistes telles que Vélocité63. Des concertations seront également mises en place en lien avec les futurs Conseils de quartier afin d'impliquer également des personnes peu enclines à utiliser le vélo.

En parallèle du Schéma Cyclable Métropolitain, 2 axes forts non prévus initialement vont être ouverts : une liaison cyclable va être réalisée en 2023 entre la rue Sous les vignes et le boulevard Lavoisier et une autre avenue d'Italie. Ces voies cyclables seront bien séparées de la chaussée.
En parallèle, la mise en place avec les Conseils de quartiers (qui seront créés en 2023) permettra également d'enrichir les réflexions sur le développement des pistes cyclables.
Ce processus de sanctuarisation des pistes cyclables engagé par la Métropole s'inscrit dans le cadre voulu par la loi LOM qui demande une continuité et sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.

Proposition des conventionnés N° 24 : « Impliquer les habitants des quartiers dans la construction du plan de circulation piéton et vélo »

Les conseils de quartier créés à partir de 2023 pourront constituer des interlocuteurs des services en charge du déploiement des plans de mobilité existants ou à réviser. L'objectif que la Ville de Clermont-Ferrand s'est donnée en créant ces instances est de permettre de faciliter ce dialogue entre services et habitants sur des questions qui impactent la vie quotidienne et qui demandent de la médiation et de l'information régulière sur leur mise en œuvre.

Proposition des conventionnés N° 26 : « Sensibilisations des citoyen.nes aux émissions carbone »

La Ville de Clermont-Ferrand déploie depuis de nombreuses années une politique volontariste en direction de l'enfance. Elle a établi un Projet Éducatif qui vise notamment à sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux. Dans ce cadre, une sensibilisation auprès des scolaires durant les temps périscolaires, et du tout public lors de journée thématique est prévue.
La Ville a signé aussi une convention de partenariat avec le CPIE qui prévoit des interventions et des formations des animateurs.
Des actions de sensibilisation seront organisées dans les écoles dans le cadre du futur budget carbone. Par ailleurs, plusieurs écoles de la ville vont participer au défi « CUBES » (réduction des consommations énergétiques par la modification des usages).

Les propositions de la Convention qui n'étaient pas prévues dans le plan d'action de la Municipalité et qui seront réalisées dans des conditions et selon des modalités à déterminer après études complémentaires

Proposition des conventionnés N° 15 : « La végétalisation des espaces privés : création d'une canopée urbaine »

Le levier principal pour réglementer la végétalisation des espaces privés est le PLU, mais il existe effectivement des outils de sensibilisation destinés au grand public qui peuvent influencer les particuliers. Dans ce sens, les actions suivantes seront étudiées pour être réalisées durant le mandat :

- **La Métropole et la Ville ont des conventions avec plusieurs structures de protection de l'environnement** telles que le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), le CEN (Conservatoire des Espaces naturels)et la LPO (Ligue de protection des oiseaux) qui interviennent dans les écoles et proposent plusieurs outils aux particuliers (par exemple le label « refuge LPO »). **Ces conventions pourraient être revues afin d'être orientées vers cet objectif de canopée urbaine.**
- Une **charte de l'arbre** a été concertée avec les acteurs concernés et sera délibérée en Conseil métropolitain dans les prochains mois.
- La Collectivité pourra proposer ses conseils aux acteurs privés, notamment aux bailleurs sociaux à travers une convention. Des c**onférences** pour partager l'expertise des agents pourront être menées également. A noter que la collectivité montre aussi l'exemple en gérant ses espaces verts de façon écologique (gestion différenciée, plus de produits phytosanitaires, fin des bacs à fleur consommateur en eau,etc). Ces actions pourraient être valorisées.
- **Réseau des jardins partagés** : ce réseau pourrait s'étendre aux particuliers non engagés dans les jardins collectifs qui souhaitent en apprendre plus sur les méthodes à utiliser.
- **Permis de végétaliser** : ce dispositif ne s'applique qu'à l'espace public, mais pourrait s'étendre également aux copropriétés. Une étude doit être conduite sur ce point.

Proposition des conventionnés N° 18 : « Contrôler l'extinction des dispositifs lumineux pour les bâtiments commerciaux »

Deux textes principaux réglementent l'éclairage des espaces commerciaux : un arrêté de 2013 sur l'éclairage intérieur des bureaux ou des vitrines, et un décret de 2012 sur les publicités et les enseignes. Ces textes prévoient que les lumières intérieures des commerces et bureaux soient éteintes une heure après leur fermeture. Les vitrines et les enseignes doivent être éteintes au plus tard à une heure du matin, sauf si les magasins sont encore ouverts.

La Ville a déployé un plan de sobriété afin de préserver l'environnement mais aussi de sensibiliser la population au sujet. Concernant les commerçants, des courriers leur seront adressés visant à les sensibiliser sur les enjeux de l'éclairage de leurs commerces et de leur rappeler leurs obligations. Dans un second temps, la brigade de soirée et de proximité de la Police municipale qui a été mise en place en juillet 2022 pourra également contrôler le respect de ces règles.

Proposition des conventionnés N° 19 : « Évolution de l'éclairage public »

En 2020, Clermont Métropole a signé une charte de l'éclairage durable avec Noé, une association qui lutte pour préserver la biodiversité. L'idée est d'**adapter l'éclairage nocturne** des communes de la Métropole afin de **préserver les espèces** qui vivent la nuit en créant une trame noire : les zones à préserver ont été ciblées et celles-ci ne seront pas éclairées la nuit.

La Ville de Clermont-Ferrand a ainsi commencé à éteindre son réseau d'éclairage public la nuit depuis le samedi 29 octobre 2022, à l'exception de secteurs présentant des enjeux de sécurité ou d'activités particuliers. Les lampadaires sont désormais éteints de minuit à 6 heures du matin.

La Collectivité prévoit également de changer l'ensemble des ampoules de la ville pour des ampoules plus économes et écologiques. Le changement des ampoules tels que proposé par la convention citoyenne pourra être mis en place dans ce cadre.

Proposition des conventionnés N° 27 : « Famille zéro carbones : les carbonautes »
Accompagner 50 familles set 10 commerçants dans la mesure et la réduction de leur budget carbone

La Ville se saisit de cette proposition d'action. Elle recherche actuellement des solutions de co-financement pour pouvoir engager cette action à la fin de l'année 2023.

Les propositions de la Convention qui nécessitent des études complémentaires car relevant d'une compétence métropolitaine

Proposition des conventionnés N° 16 : « Réguler et mieux penser les constructions dans la ville via le PLUI »

La Ville a bien entendu la volonté exprimée par la Convention citoyenne pour une participation plus importante des habitants dans l'élaboration du PLUI et à terme, dans son suivi.
A l'heure actuelle, le PLUI est toujours en construction, avec l'ensemble des élus de la métropole mais aussi avec la population. Plusieurs outils de participation ont été développé durant l'année 2022 pour que les habitants puissent coconstruire le nouveau PLUI tels que des balades urbaines, des cartes participatives et des ateliers publics. La future instance citoyenne d'évaluation des politiques publiques pourra se saisir de ce sujet et en faire un objet d'observation citoyenne. Dans le même objectif, des ateliers pourront être organisés en lien avec les futurs conseils de quartier et d'autres habitants volontaires.

Les outils réglementaires du PLUI (zonage, règlement écrit, OAP, etc.) qui sont en cours d'élaboration sont tournés davantage vers la production d'espaces verts visibles dans la ville par tous, afin de mieux ressentir la présence du végétal dans la ville, même s'il s'agit d'espaces privés.
Une enquête publique sera ensuite mise en œuvre afin de s'assurer que ce document sera bien partagé. En cohérence avec les préoccupations exprimées par les citoyens de la convention, des pistes d'évolution du PLUI permettant de mieux préserver l'environnement sont à l'étude :

- Renforcer les pourcentages de pleine terre dans certains secteurs
- Mieux prendre en compte la nature des toitures végétalisées dans le calcul du CBS (épaisseur du substrat, localisation ...)
- Favoriser le regroupement des espaces de pleine terre et éviter leur morcellement dans les projets pour constituer des cœurs d'îlots
- Repenser les bonus de hauteur (aujourd'hui lié aux toitures terrasses végétalisées) en privilégiant d'autres critères (performance énergétique, pleine terre …)
- Prendre en compte la taille des opérations et les configurations parcellaires
- Développer la plantation d'arbres dans les projets
- Identifier les espaces de nature en ville à préserver (jardins vivriers, grands cœurs d'îlots, espaces verts des grandes résidences, parcs et square …)
- Des modules participatifs sur le site internet du PLUI ont été mis en œuvre entre avril et octobre afin de permettre aux habitants de localiser sur des cartes interactives les éléments de patrimoine végétal à protéger dans le PLUI (haies, arbres, espaces boisés, etc.).
- Compléter les inventaires des arbres remarquables à protéger

Proposition des conventionnés N° 22 : « Favoriser l'utilisation du vélo dans les quartiers sud en développant la couverture cyclable »

Des travaux vont démarrer dans la rue de l'Oradou au printemps 2023 dans le cadre du projet Inspire qui permettront des aménagements cyclables. Par ailleurs, une piste cyclable sur le Boulevard Lafayette et la rue Clovis Hugues (continuité piste cyclable Cournon) va être déployée.
Enfin, une couverture station C'velo pourra ensuite être étudiée au fur et à mesure de l'ouverture des parcelles.

Proposition des conventionnés N° 23 : « Renforcer l'utilisation des parking-relais »

A court terme :

- la signalétique vers les parkings relais sera augmentée et explicitée.
- Une campagne de communication et de sensibilisation sera étudiée, notamment en lien avec l'Office du tourisme afin de promouvoir ses équipements aussi auprès des touristes.

A moyen terme :
Le projet Inspire prévoit déjà la création de nouveaux parking-relais. La mise en place de nouveaux services complémentaires pour les rendre plus attractifs va être étudiée.

Proposition des conventionnés N° 29 : « Collecter et valoriser nos restes alimentaires »
De nouveaux points d'apports volontaires vont être créés en lien avec l'archipel des salins : un premier est à l'étude à proximité du jardin Lecoq, le deuxième dans le futur jardin partagé de Kessler Rabanesse. L'objectif étant que chaque PAV se situe à 600 mètres de l'archipel des Salins pour couvrir une zone la plus étendue possible et s'adresser à un nombre plus important d'habitants. C'est en effet au centre-ville que la récolte des biodéchets est la plus difficile.
La mise en place d'une campagne de communication plus percutante sur ce sujet sera étudiée.

TRANSITION SOCIALE

La Municipalité se reconnaît dans la volonté des conventionnés de conduire la transition écologique tout en recherchant des innovations sociales pour inclure tous les publics dans la transformation de la ville. Les propositions formulées par la Convention en matière de transition sociale soulignent l'importance de l'accompagnement des populations dans la dématérialisation des services, de la lutte contre les discriminations et les inégalités ainsi que la formation des publics les plus fragilisés.
Sur ces différents enjeux, la Commune peut agir, en tant qu'échelon de proximité au plus proche des citoyens, et en recherchant la mobilisation des autres acteurs concernés (l'État, le Département, …).

Les propositions de la Convention qui approfondissent les actions en cours ou prévues

Proposition des conventionnés N° 38 : « Renforcer l'accompagnement des habitants dans les démarches administratives »

Les démarches administratives portées par la ville peuvent toutes être réalisées soit en digital soit en présentiel. Lorsqu'elle met en place un nouveau service dématérialisé, la Ville effectue systématiquement un test avec un échantillon d'usagers.
Mais il est vrai que toutes les démarches administratives ne dépendent pas de la mairie, certaines dépendent du département ou de l'État. Pour autant, la Ville déploie des services pour aider les habitants dans leurs démarches administratives dans leur ensemble : par exemple, la Mairie annexe des Vergnes, labellisée France Service, facilite l'accès aux démarches dématérialisées de l'État. Cela correspond à 80 % de son activité. Dans la même logique, la Ville va mettre en œuvre en 2024 le Bus du droit et de services ; projet lauréat de la deuxième édition du Budget participatif.
Pour valoriser les lieux d'aide au numérique existants, la Ville est en train d'établir un recensement des lieux d'inclusion numérique pour mieux les faire connaître. En effet beaucoup d'actions sont en place mais ne sont pas connues.
Également, la Ville va travailler avec le département afin de s'appuyer sur le dispositif Soli'guide de façon à ce qu'il valorise les lieux d'accompagnement au public et d'accès aux droits sur le territoire clermontois.

Les propositions de la Convention qui enrichissent les actions en cours ou prévues

Proposition des conventionnés N° 31 : « Des lieux d'échange conviviaux et dynamiques dans chaque quartier : c'est la vie ! »

La Ville réalisera un état des lieux des tiers-lieux existants en croisant d'autres cartographies existantes : celles des jardins partagés, des lieux d'inclusion numérique, ou du réseau France-services par exemple.
Également, plusieurs tiers-lieux sont en cours de création et soutenus par la mairie :

- création à Anatole France d'un tiers lieu jeunesse.
- création d'un tiers-lieu destinés aux femmes victimes de violence, nommé Gisèle Halimi, rue Lucie et Raymond-Aubrac (secteur Est)
- un tiers-lieu étudiants au Manège.
- création d'un tiers-lieu solidaire et inclusif au sein de la résidence Vernadel géré par Habitat et Humanisme Auvergne dans le quartier de la Gare.

Cette cartographie sera mise à disposition sur les sites internet animés par la Ville. Avec cette cartographie, une étude des modes de gouvernance sera réalisée afin de les améliorer.
Par ailleurs, la Ville prévoit de déployer un label de « Maisons de la citoyenneté » pour donner une visibilité aux lieux de proximité qui existent et permettre aux habitants de mieux identifier les services proposés.

Proposition des conventionnés N° 32 : « La « Faites du citoyen » : un événement festif annuel et tournant par et pour la vie des quartiers »

La convivialité, la fête sur l'espace public est un élément essentiel pour la qualité de vie et la création de liens, l'émergence de solidarités entre les habitants. La Ville a un rôle de régulation au titre de ses pouvoirs de police, mais elle a aussi un rôle d'encouragement et de facilitation de ces événements sur les espaces publics. C'est ce qu'elle entreprend lors de l'organisation de grands événements, mais aussi sous la forme d'actions plus locales dans les quartiers grâce à l'intervention des Centres sociaux.

Pour aller plus loin, des forums de territoire seront organisés dans les 5 quartiers de la Ville, en application de l'obligation pour la ville de mettre en place des Conseils de quartier et en réponse à la proposition de la Convention citoyenne. Ce dispositif permettra d'associer l'ensemble de la population, et le Fonds de participation des Habitants existant de financer ces événements.

Proposition des conventionnés N° 34 : « Des frigos solidaires dans 5 quartiers »

Deux frigos solidaires ont déjà été installés dans le cadre du Budget participatif.
La mission commerce de la Ville interpellera les différents restaurateurs de Clermont afin de trouver des volontaires pour déployer ce dispositif sur d'autres sites.

Proposition des conventionnés N° 35 : « Le bus Clermont-citoyen »

Comme évoqué dans la réponse à la proposition n°38, la Ville souligne l'importance de déployer des solutions d'accès aux droits au plus près des citoyens. Dans ce cadre, les équipements de proximité, comme les centres sociaux municipaux mais aussi l'offre proposées par d'autres acteurs publics ou privés, sont une réponse qui maillent le territoire. Cependant, les formes mobiles, comme un bus, sont intéressante pour pouvoir répondre à la demande dans des logiques d'itinérance, en s'adaptant de manière très localisée aux besoins.
Cette mesure correspond au projet de bus des droits et des services lauréats du Budget participatif 2. Actuellement, un travail est en cours avec les différents acteurs du droit, notamment le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès aux Droits) et le tribunal judiciaire pour préciser le fonctionnement de ce bus et l'encadrement qui sera proposé aux étudiants volontaires. L'objectif est de le mettre en place en 2024.

Les propositions de la Convention qui n'étaient pas prévues dans le plan d'action de la Municipalité et qui seront réalisées dans des conditions et selon des modalités à déterminer après études complémentaires

Proposition des conventionnés N° 33 : « Plateforme de solidarité et d'entraide »

Le plan numérique de la Ville est déjà déterminé jusque 2025, il ne sera donc pas possible de financer une nouvelle application. Toutefois, la Ville va étudier la possibilité de s'appuyer sur une plateforme déjà existante sur le territoire qui pourrait être alimenter par les centres sociaux et les associations. La municipalité dispose déjà de plusieurs plateformes, notamment « ICI », « clermontparticipatif.fr » et le portail associatif : une cohérence et des liens devront être réalisés entre chacune d'elle pour assurer une facilité d'usage pour les citoyens.

Proposition des conventionnés N° 37 : « Offre de garde d'enfants adaptée aux ruptures de vie temporaires et aux horaires décalées »

Il s'agit d'une problématique repérée par la ville. Plusieurs difficultés se posent : les structures privées ne proposent pas non plus d'accueil en horaires décalés, et la Ville manque de personnel, notamment de personnels formés. Cette problématique nécessite une intervention de fond sur les cursus de formation (au niveau État et CAF…).

Une expérimentation sera conduite visant à mettre en lien les personnes en recherche d'emploi et les structures de formation. Pour cela, la CAF et le CD63 seront associés car ce sont ces acteurs qui ont un rôle d'habilitation et de formation. La Métropole, avec le PLIE, sera contributrice également.

Le CIDFF a dressé un état des lieux sur ce sujet ainsi que le CCAS à travers l'analyse des besoins sociaux sur lesquels la Ville pourra s'appuyer pour mener cette action.

Les actions déjà en cours sur ce sujet :
- Une crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP gérée par l'ANEF) a été créée à la Gauthière
- La création d'une nouvelle crèche est prévue dans le cadre du projet Territoire Zéro chômeur.

Proposition des conventionnés N° 40 : « Les jeunes ambassadeurs du numérique »

La valorisation de l'engagement des jeunes est en effet une priorité du mandat, nous étudierons donc les différentes possibilités de valoriser les jeunes qui s'engageront pour aider d'autres personnes à utiliser internet.
Des jeunes en service civique œuvrent déjà dans ce sens avec l'association Unis-cité qui est soutenue par la Ville. Également, le recensement des lieux d'inclusion numérique et la mise en place d'une plateforme d'entraide permettra de faciliter cette démarche.

Les propositions de la Convention qui nécessitent des études complémentaires car relevant d'une compétence métropolitaine

Proposition des conventionnés N° 30 : « Un label entreprise apprenante »
Ce sujet dépend en premier lieu des compétences de la Métropole et de la Région.
Cette mesure sera mise en place en lien avec les labels existants.

La Ville s'engage également à renforcer son action sur ce sujet grâce à 2 actions.

- Schéma de Promotion d'un Achat Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) : lorsqu'elle recrute des entreprises pour effectuer des achats ou des travaux, la Ville doit suivre plusieurs règles et critères de sélection. Des critères environnementaux sont en place, mais la Ville va renforcer les critères sociaux.

- évolution du Pass'3ème : chaque année, la Ville accueille dans ses services des jeunes de 3ème qui n'ont pas trouvé de stage afin de leur faire découvrir les nombreux métiers existants à la mairie. Ce dispositif pourra être élargi à d'autres partenaires.

Proposition des conventionnés N° 39 : « Équipement numérique reconditionné »
Il s'agit d'une compétence de Clermont Auvergne Métropole.
Un travail de partenariat pourrait être conduit avec l'association les Mains ouverte qui porte un chantier d'insertion sur le reconditionnement du matériel informatique.

TRANSITION DÉMOCRATIQUE

La Municipalité souhaitait confier à la Convention citoyenne la co-conception des différentes priorités et outils de la démocratie participative à Clermont-Ferrand. Les propositions formulées par la Convention rejoignent plusieurs idées qui étaient inscrites dans le programme municipal, en venant les enrichir et les préciser. La Municipalité entend la volonté des conventionnés de ritualiser les démarches de participation et de les enrichir avec de nouveaux outils comme le droit de pétition et les consultations locales.

Aussi, la Convention citoyenne a mis l'accent sur la nécessité de faire participer les plus jeunes à la vie locale pour les sensibiliser aux enjeux démocratiques en les mettant en position d'acteurs. Par ailleurs, la Municipalité trouve particulièrement innovantes les propositions de la Convention portant sur la démocratie au travail, suggérant un lien entre démocratie participative sur le territoire et démocratie interne au sein de la ville, et plus généralement des employeurs. Cela rejoint une conviction de la Municipalité et les priorités de l'Administration qui souhaite développer le management participatif dans son organisation.

Les propositions de la Convention qui approfondissent les actions en cours ou prévues

Proposition des conventionnés N°3 : « Ritualiser les démarches de participation : penser la convivialité »

Les dispositifs ritualisés :
Le budget participatif : se renouvelle à présent tous les 2 ans
Les réunions de bilan de mandat
Les actions à venir :
Les conseils de quartier seront réactivés progressivement à partir de 2023. La ville prévoit de donner une forme événementielle à ces conseils, une fois par an : les forums de territoire. Cet événement vise à faire connaître les actions de la ville, de permettre aux habitants d'entrer en contact plus facilement avec les élus, et de créer plus de liens entre les habitants et avec les associations locales.

Proposition des conventionnés N° 8 : Créer 5 conseils de quartier

Il s'agit d'une obligation légale instaurée en 2002 par la loi Vaillant pour les communes de plus de 80 000 habitants. Dès 2023, un conseil de quartier pour chaque secteur de Clermont sera créé.
Ils se déploieront selon trois principes :
→ **Garantir la souplesse dans l'engagement** – pour répondre à la demande des habitants, permettre un investissement ponctuel et sur des temps courts
→ **Opérer des synergies avec les autres démarches et instances participatives déployées par la Ville**, afin de proposer un parcours formatif adapté aux appétences de chacun. Des liens seront constitués entre les membres du Forum de territoire et les autres instances territorialisées regroupant des usagers, comme les comités d'usagers des centres sociaux ou les futurs comités de suivi du PEV.
→ **Favoriser un fonctionnement horizontal** – cette instance doit rester celle des habitants, dans un esprit de libre organisation, bien que bénéficiant de l'accompagnement de la ville. En ce sens, l'Adjoint de quartier n'assure pas la présidence mais est présent au côté des habitants dans un rôle de facilitateur. Il n'y a pas d'associations membres de droit. En fonction des sujets traités et des projets portés, l'implication des services de la Ville et de la métropole sera recherchée et accompagnée.

Proposition des conventionnés N° 10 : « Revoir le site internet de la ville en 5 secteurs »

Ce travail est en cours et sera finalisé en 2023.
Par ailleurs, la plate-forme « Clermontparticipatif.fr » va être adaptée en 2023 pour permettre aux citoyens de mieux suivre les concertations par quartier et interagir sur des questions de proximité.

Proposition des conventionnés N° 12 : « Des employés municipaux acteurs et messagers du budget participatif »

A l'heure actuelle, les employés municipaux sont impliqués dans le BuPa lors de l'analyse et de la réalisation des projets proposés par les clermontois. De nombreuses directions et de nombreux agents sont ainsi mobilisés dans le BuPa.
Toutefois, cette initiative n'est en effet pas toujours bien vécue et cela a été mis en avant lors de l'évaluation du BuPa 1 ; c'est pourquoi **plusieurs améliorations ont été mises en place pour le BuPa 3 :**

- le temps d'analyse des projets a été rallongé de 4 à 6 mois ;
- des temps d'échange supplémentaires avec les participants ont été mis en place dès le dépôt des projets et d'autres vont suivre. Lors de ces échanges, les agents font part de leur expertise afin d'apporter des premiers éléments de réponse aux participants sur la faisabilité de leur proposition, et les aider si besoin à le modifier. Un projet ne peut pas être soumis au vote s'il n'est pas jugé faisable par les services de la collectivité, ceux-ci ont donc un pouvoir important.

En dehors des difficultés telles que les contraintes de temps et de moyens humains que soulèvent certains agents, d'autres freins entrent en compte et expliquent les critiques dont ils font part : les dispositifs de participation citoyenne ont pour objectif de prendre en considération l'expertise d'usage des habitants, ce qui peut amener les agents à avoir le sentiment que leur propre expertise est remise en cause.

Pour lever ses freins, la Ville a prévu de faire évoluer son plan de formation ainsi que la stratégie managériale. L'école de la participation permettra également de mieux former les agents aux enjeux démocratiques contemporains.

Les propositions de la Convention qui enrichissent les actions en cours ou prévues

Proposition des conventionnés N°2 : « Dans les écoles : impliquer les enfants et les accompagner dans des projets participatifs afin qu'ils soient acteurs de leur espace de vie »

Les actions en place : le projet « Respire à la récré » consistant à rénover les cours d'école de façon à en faire des îlots de fraîcheur et à instaurer plus d'égalité entre les filles et les garçons est réalisé de manière concertée avec les enfants.

Les actions à venir :
Il s'agit d'un axe du PEV (Plan Éducatif de la Ville). Le PEV a été élaboré en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative (enfants, parents, enseignants, directeurs d'école, agents municipaux, associations, intervenants). Au total, plus de 1 500 personnes ont participé à sa construction et le PEV a été révisé en 2019 suite à une évaluation produite par l'Institut Français de l'Éducation.
Dans le cadre du PEV, un cursus de formation à destination des équipes de la Direction de l'Éducation est en cours afin que les animateurs puissent gérer les conseils d'enfants, de façon à ce que ceux-ci soient acteurs de leurs loisirs. Une expérimentation va en effet être conduite sur l'ouverture des conseils d'école aux enfants.

Proposition des conventionnés N° 6 : « Créer une instance de suivi et d'évaluation des politiques publiques »

La ville enregistre la volonté des conventionnés, exprimée par cette proposition, de poursuivre le lien entre la ville et les habitants qui a été engagé avec la Convention. Ce lien est important pour dialoguer sur les politiques publiques, faire comprendre la complexité des interventions de la Commune et aussi entendre le retour des citoyens et des usagers pour adapter les actions conduites.
Par le passé, la Ville a déjà conduit ce type d'instance consistant à faire participer les habitants à l'évaluation des politiques publiques. L'Observatoire des engagements, mis en œuvre lors du précédent mandat, est une expérience allant dans ce sens ; la ville a pu en tirer plusieurs enseignements en terme de périmètre d'intervention et de méthodologie.
Forte de ces enseignements, la ville entend mettre en place une nouvelle instance citoyenne dédiée à l'évaluation des politiques publiques, où la question du suivi des transitions écologiques et sociales sera au centre. Cette instance sera créée en privilégiant des formes de travail souples, afin d'éviter les travers des outils démocratiques trop « institués », et en veillant à en faire un levier de transformation de l'Administration dans son ensemble.
Elle sera composée de 40 membres, dont 20 issues de la convention (afin qu'ils puissent poursuivre leur engagement et transmettre leur expérience). Chaque année, la moitié des membres sera renouvelée par tirage au sort.
Les modalités plus précises de constitution et de fonctionnement de cette instance feront l'objet d'une prochaine Délibération.

Proposition des conventionnés N° 7 : « Un point mobile d'information et de dialogue reliant des lieux populaires »

Les lieux d'information citoyenne et populaire seront identifiés avec les Conseils de quartier en 2023. Les différents partenaires identifiés seront ensuite interpellés pour être mis à contribution. Par la suite, un planning sera établi pour le bus citoyen. Ce projet sera mis en commun avec le bus des droits et des services (le véhicule sera le même).

Proposition des conventionnés N° 11 : « Un management participatif pour s'adapter à la demande des usagers »

L'Administration de la Ville de Clermont-Ferrand est engagée depuis deux ans dans une transformation profonde. Elle a été réorganisée autour de pôles afin de renforcer le suivi des transitions écologiques, démocratiques et sociales, et de mieux organiser la transversalité indispensable entre les services. Elle poursuit cette transformation avec l'émergence de son « Projet d'Administration » qui vise à fixer un cap, des objectifs communs à tous les agents afin de réussir le virage nécessaire face aux enjeux écologiques et sociaux.
En ce qui concerne plus particulièrement le rôle des managers, une nouvelle stratégie managériale est mise en œuvre au sein des services de la ville. Elle prévoit notamment d'inciter les managers à être attentifs à la participation de leurs équipes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des services publics. Ce nouveau référentiel managérial prévoit également un encouragement des managers à s'ouvrir aux logiques de territoire, d'être en interaction plus forte avec les usagers et enfin de devenir des acteurs clés des enjeux de transition écologique.

Proposition des conventionnés N° 36 : « Information inclusive et accessible »

Plusieurs documents municipaux sont en langage facile à lire et à comprendre, des documents ont été traduits en langues étrangères pour l'accueil des réfugiés et dans le cadres des activités des Centres sociaux. Mais il est vrai que cette pratique n'est pas généralisée. La Ville va commencer par établir la liste des documents qui nécessitent d'être traduits soit en langage facile à lire et à comprendre soit en d'autres langues.
La pratique du langage facile à lire et à comprendre sera également intégré au plan de formation des agents.
Il existe aussi une commission sur l'accessibilité à la Ville qui traite de l'inclusion de tous les publics qui pourra traiter ce sujet. La mise en place d'un livret sera étudiée également.

Par ailleurs, la Ville est plus largement mobilisée sur les enjeux d'inclusion : Charte du handicap en lien avec le CCAS et toutes les associations qui œuvrent en la matière, travail sur l'école inclusive avec un chargé de mission dédié sur ce sujet.

Les propositions de la Convention qui n'étaient pas prévues dans le plan d'action de la Municipalité et qui seront réalisées dans des conditions et selon des modalités à déterminer après études complémentaires

Proposition des conventionnés N°1 : « Mise en œuvre de l'école de la participation citoyenne : programmation de formation en direction des élus, des agents, des citoyens et des enfants »

En interne, le plan de formation des agents est en évolution . Les formations à la participation citoyenne seront intégrées. Également, une conférence débat sur le sujet est prévue en 2023.

Un guide à destination des enseignants présentant les actions de formation à la citoyenneté pour les jeunes proposées par la mairie a été édité fin 2022 et transmis aux établissements scolaires.

Proposition des conventionnés N° 4 : « Conseil municipal : renforcer l'information et l'expression des citoyennes et citoyens »

Rappel de ce que permet la loi : le citoyen a le droit d'assister aux séances mais pas de prendre la parole. Le Maire fixe l'ordre du jour.
Pistes d'actions à venir : Le Maire décidant de l'ordre du jour, il peut proposer d'ouvrir des espaces de dialogue juste avant le conseil municipal.

Les actions déjà en place :

- Diffusion vidéo des Conseils Municipaux en direct et disponible sur Youtube. Les ordres du jour, compte-rendu et rapport sont également en ligne sur le site de la Ville.
- Le magazine municipal diffuse également les résultats des Conseils Municipaux
- De façon plus générale, des Facebook live ont été mis en place pour faciliter les échanges entre les citoyens et le Maire, ainsi que des réunions de bilan de mandat.

Les actions qui seront mises en œuvre dès 2023 :

- Des dossiers documentaires seront mis en place en amont des Conseils municipaux afin d'aider les citoyens à s'approprier les sujets des Conseils municipaux et de mieux comprendre le fonctionnement de cette instance.
- Les ordres du jour et les relevés de décisions seront transmis plus largement par mail.

Les actions complémentaires qui seront étudiées :

- La mise en place de réunions ouvertes avant chaque conseil municipal organisées sur les sujets les plus structurants (comme le vote du Budget), ou sur des projets de quartier en lien avec les futurs Conseils de quartier.
- Des sessions de questions réponses après la clôture du Conseil
- Réalisation de vidéos synthétiques pour présenter le résultats des Conseils municipaux

Proposition des conventionnés N° 5 : « Recourir régulièrement à la mise en œuvre de référendums »

Le RIC (referendum d'initiative citoyenne) n'est pas permis par la loi française aujourd'hui. Toutefois, plusieurs villes en France ont commencé à expérimenter un droit de pétition et mis en place des votations, avec parfois des contentieux sur le plan juridique. **Les modalités sont donc complexes, représentent des risques juridiques, et de ce fait doivent faire l'objet d'études complémentaires. Mais la ville se reconnaît dans l'idée de construire un rapport positif entre citoyens et élus, en créant des interactions possibles entre les instances de la démocratie représentative (le Conseil Municipal par exemple) et les « mouvements » de la démocratie participative.**

Droit de pétition

La Ville de Clermont mettra en place dans les prochains mois un droit de pétition, dont les modalités seront détaillées avec les citoyens, en lien avec la rédaction d'une charte de la démocratie.
Celui-ci pourrait être organisé autour de seuils comme c'est le cas dans d'autres communes.

Votation
Des votations pourraient être mises en place à partir d'un certain nombre de signatures à définir également avec les citoyens.

Proposition des conventionnés N°9 : « Cartographier les espaces citoyens »
Ce travail sera réalisé en 2023 en lien avec la cartographie des tiers-lieux.

Les propositions de la Convention qui nécessitent des études complémentaires car relevant d'une compétence métropolitaine

Proposition des conventionnés N°13 : « Valoriser la démocratie au travail sur le territoire de Clermont-Ferrand »

Comme évoqué dans la réponse à la proposition n°11, l'Administration de la Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée dans une transformation de son organisation et de ses pratiques internes. Elle souhaite également faire évoluer son référentiel managérial pour augmenter la coopération et la co-décision au sein des services.
La ville valorisera ce positionnement et ces initiatives dans le cadre de sa communication institutionnelle, au sein des réseaux d'employeurs, d'acteurs publics, à l'occasion de salons professionnels locaux ou nationaux. Elle pourra s'inscrire le cas échéant dans des démarches de labellisation ou de prix territoriaux permettant de valoriser son engagement. Elle espère ainsi jouer un rôle d'exemplarité vis à vis des autres employeurs locaux afin qu'ils s'engagent à leur tour dans des démarches contribuant à une plus grande démocratie au travail.